

Le 12 août 2024



**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 1029182-J**

Bonjour ,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 23 juillet 2024, visant à obtenir un document vous permettant de comprendre ce qui est arrivé avec l'engagement pris auprès de vous par le Bureau du coroner dans le cadre du dossier 1029182-J à la Commission d'accès à l'information.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas de document permettant de répondre à celle-ci.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Par ailleurs, votre demande réfère également à l'entente convenue entre vous et le Bureau du coroner le 5 octobre 2023, ci-après « Entente », dans le cadre du règlement du dossier 1029182-J. Conformément à celle-ci, nous vous confirmons que vous êtes bien inscrit dans la liste des demandeurs pour recevoir les rapports d'investigation 2021-05526, 2021-05877, 2021-06146 et 2021-06539, et pour lesquels vous avez reçu des accusés de réception, dès que ceux-ci seront rendus publics.

De plus, comme prévu à cette Entente, nous vous confirmons qu'un abonnement a été créé dans notre système de gestion de cas à votre nom, afin que vous puissiez recevoir les rapports d'enquête et les rapports d'investigation impliquant le BEI dès qu'ils sont rendus publics. Nous constatons cependant que depuis votre demande d'accès du 22 avril 2022, vous auriez dû recevoir certains rapports. Par conséquent, vous trouverez ceux-ci en pièces jointes de la présente.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Reno Bernier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Reno Bernier, avocat
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

RB/sc

p. j.